

A) Visite de la Carrière le 30 août 2016 par le Collectif "Ensemble pour préserver le versant des Côtes"

La visite s'est déroulée en 3 temps :

- 1-projection commentée par Serge Merendet*, et réponses à nos questions,
- 2-petit parcours sur la zone aménagée en bas à droite de la carrière,
- 3-transport en voiture et descente à pied sur la partie aménagée en "belvédère" sous la route de Bois Bozon.

**Directeur d'exploitation carrière Gypse de Maurienne.*

Photo prise en août 2016

"belvédère"



zone aménagée

La remise en état de cette partie (en bas à droite sur la photo) était déjà mise en route depuis 2006 en fonction des archives des diverses réunions de CLIS. Le "belvédère" offre un point de vue intéressant sur le mode d'exploitation de la carrière mais n'apporte pas plus de réponse sur la remise en état elle-même.



centre de production, silos



zone aménagée et en cours de réaménagement



vue de l'exploitation depuis le "belvédère"

B) Rappels de la réglementation et propositions de la remise en état de la carrière de 2006 à 2016

L'analyse des divers dossiers remis lors des réunions de CLIS fait état d'une interrogation récurrente : pourquoi un tel décapage du site comme le montre la photo page 1 ? Normalement la remise en état d'une carrière est effectuée par le Carrier au fur et à mesure de l'exploitation. Aujourd'hui, la réponse est toujours la même : "nous avons été obligé de tout décaper en raison des 2 éboulements (nov. 2013 et jan. 2014) qui ont modifié notre mode d'exploitation." Mais de 2006 à 2013 le site pouvait déjà être réaménagé en partie. Ce qui ne fut pas le cas. Lors de la visite du 30 août nous avons demandé à consulter le registre consignait les divers étapes de la revégétalisation, ce qui permet de contrôler les réalisations et le développement de la végétalisation... il n'y en a pas ! Nous avons également appris que l'exploitant a des **obligations de moyens pour cette remise en état mais pas d'obligations de résultats.**

Nous aimerions avoir de plus amples informations.

1°) En 2006

a) Arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières

Article 9 :

Sans préjudice de la législation en vigueur, le déboisement et le défrichage éventuels des terrains sont réalisés progressivement, par phases correspondant aux besoins de l'exploitation.

Article 10 :

10.1. Technique de décapage : Le décapage des terrains est limité au besoin des travaux d'exploitation. Le décapage est réalisé de manière sélective, de façon à ne pas mêler les terres végétales constituant l'horizon humifère aux stériles. L'horizon humifère et les stériles sont stockés séparément et réutilisés pour la remise en état des lieux.

b) **CLIS de 2006** : M. Cortial* indique que la remise en état a déjà été entreprise depuis 2005. "La commune de Saint-Pancrace signale l'impact visuel négatif de la carrière."

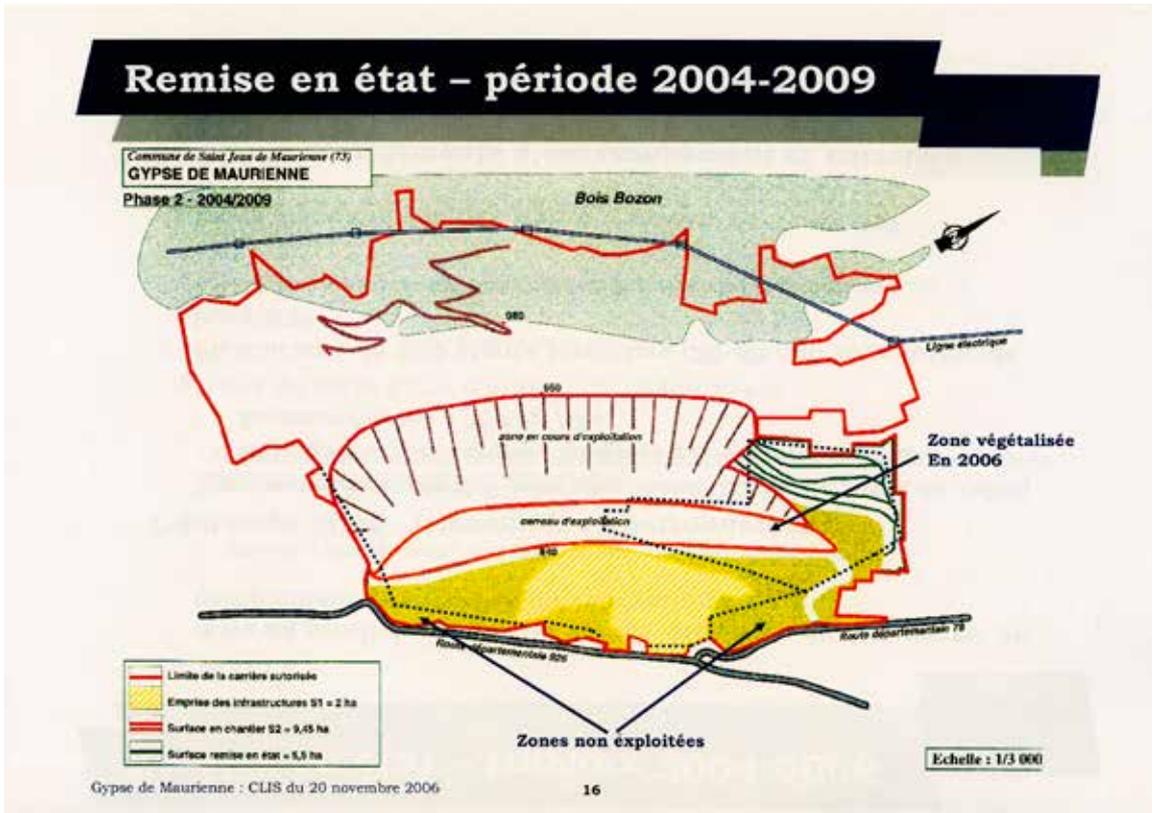
*Placoplatre- Président Gypse de Maurienne.

Remise en état - travaux 2004-2006

- ⇒ **En 2005 :**
 - mise au profil des talus par apport des terres de découverte en complément des stériles d'exploitation
- ⇒ **Printemps 2006 : (Dynamique Environnement)**
 - **Engazonnement de 3,5 hectares (dont 0,2 ha de front de talus)**
 - Mélange d'espèces vivaces adaptées aux conditions du site
 - Ensemencement à 150 kg / ha
 - **Plantations de 950 plants forestiers (20-30 cm) sous forme de bosquets**
 - 17 espèces autochtones (argousier, érables, sorbier,)
 - **Essai de coloration des fronts résiduels sur 3 600 m²**
- ⇒ **En 2007 : compléments d'engazonnement et entretien des plantations**

Gypse de Maurienne : CLIS du 20 novembre 2006 15

Prévisions présentées à la CLIS de 2006.



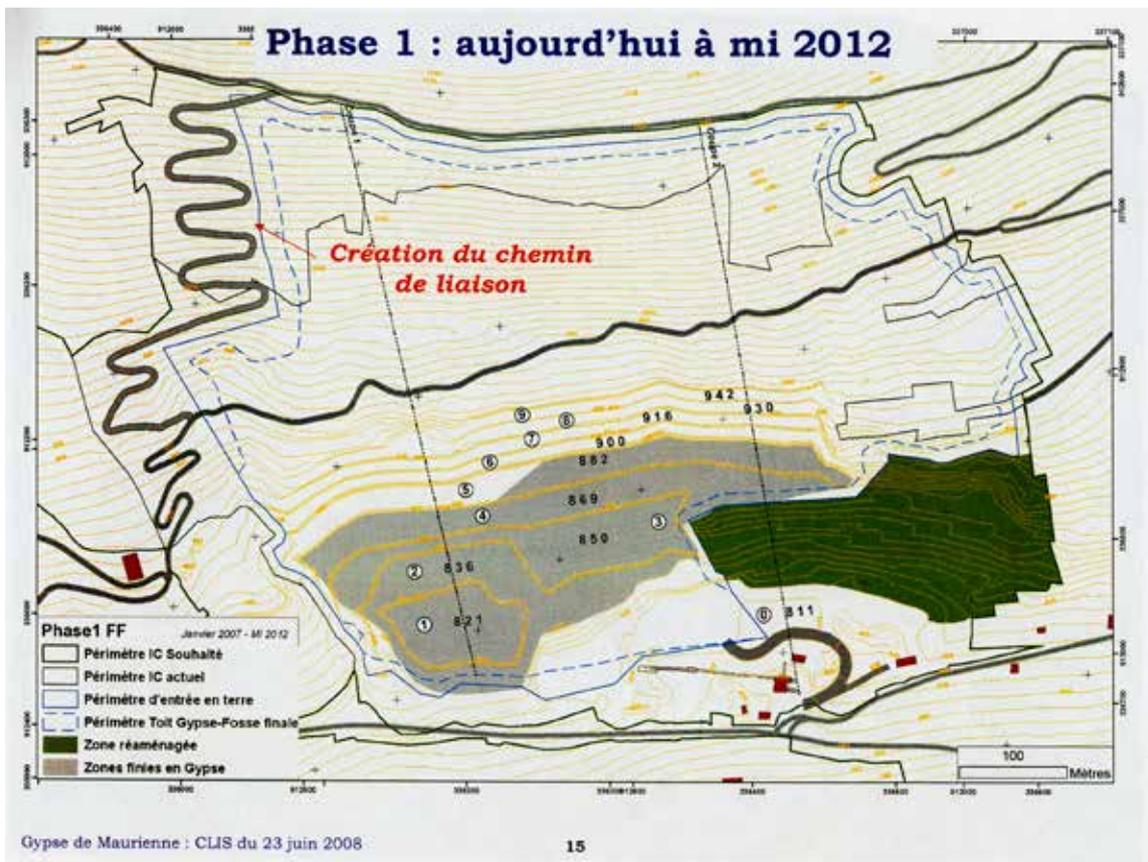
CLIS de 2006

On peut remarquer sur le croquis présenté à la CLIS de 2006 la zone déjà considérée végétalisée.

2°) En 2008

CLIS de 2008

La zone annoncée végétalisée en 2006 ne correspond pas à ce qui est présenté ici comme zone réaménagée (en vert), phase 1 : de 2008 à mi 2012.



CLIS de 2008



Phase 1 de 2008 à 2012

CLIS de 2008

Dans le projet présenté phase 1 ci-dessus (de 2008 à 2012), le décapage s'arrêtait au gradin 10 et la remise en état réalisée en bas à droite à la limite des silos.

La photo géoportail ci-dessous montre bien que le décapage a été opéré largement au-dessus du gradin 10 et sans remise en état supplémentaire, cela bien avant les deux éboulements.



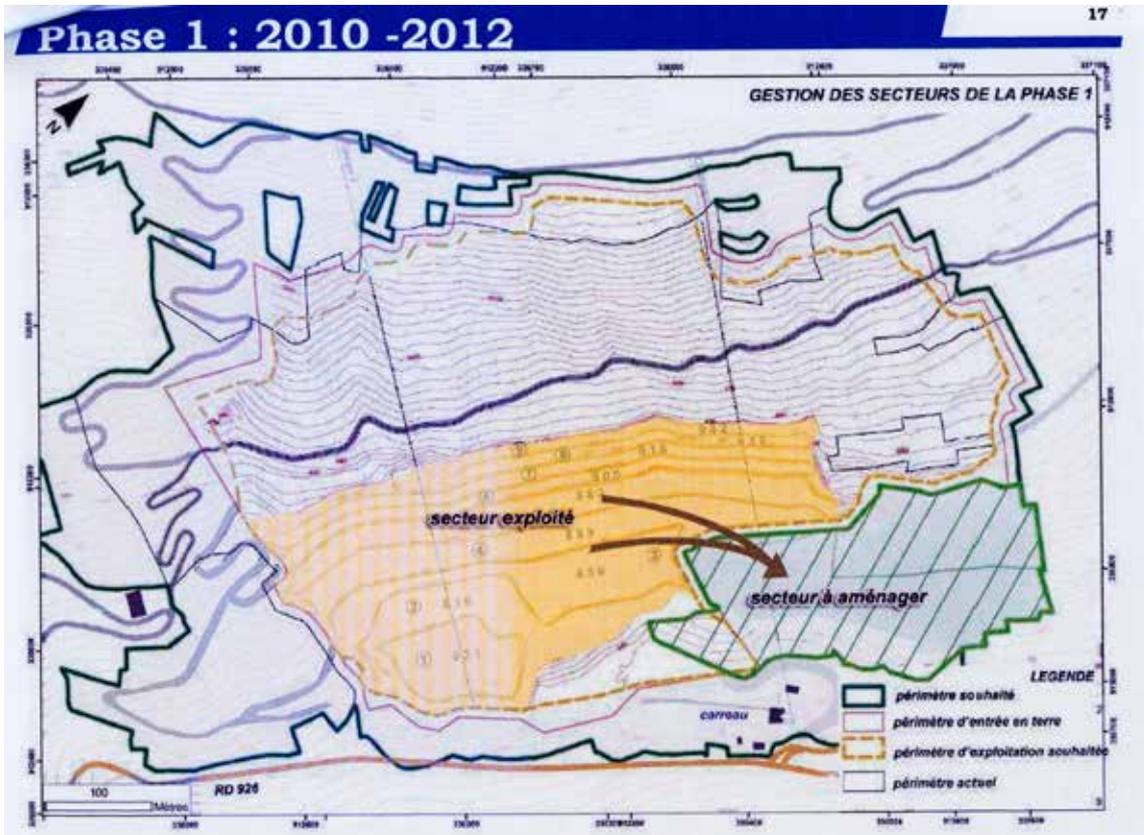
Photo prise par satellite 2009-2010. Géoportail.

3°) En 2010

a) **Arrêté du 5 mai 2010 modifiant l'arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières ...** conserve les mêmes indications.

b) **CLIS de 2010**

La zone annoncée réaménagée lors de la CLIS 2008 (période 2008-2012), devient en grande partie un secteur à aménager phase 1 (2010-2012). **Pourquoi ?**



Pourquoi a-t-on utilisé pour cette simulation (ci-dessous) une photo ne correspondant pas à la réalité ? Le cliché de Géoportail (page précédente) nous montre bien que la partie supérieure gauche est déjà décapée !



4°) En 2014

a) Arrêté préfectoral du 30 mars 2012 portant renouvellement et extension d'autorisation d'exploitation de carrière.

page 2/24 : ... les travaux de remise en état visent à réintégrer le site dans son environnement naturel... reprofilage des gradins en talus de pente modérée par le remblaiement avec les terres de découvertes... par la création de boisements et de prairies sèches.

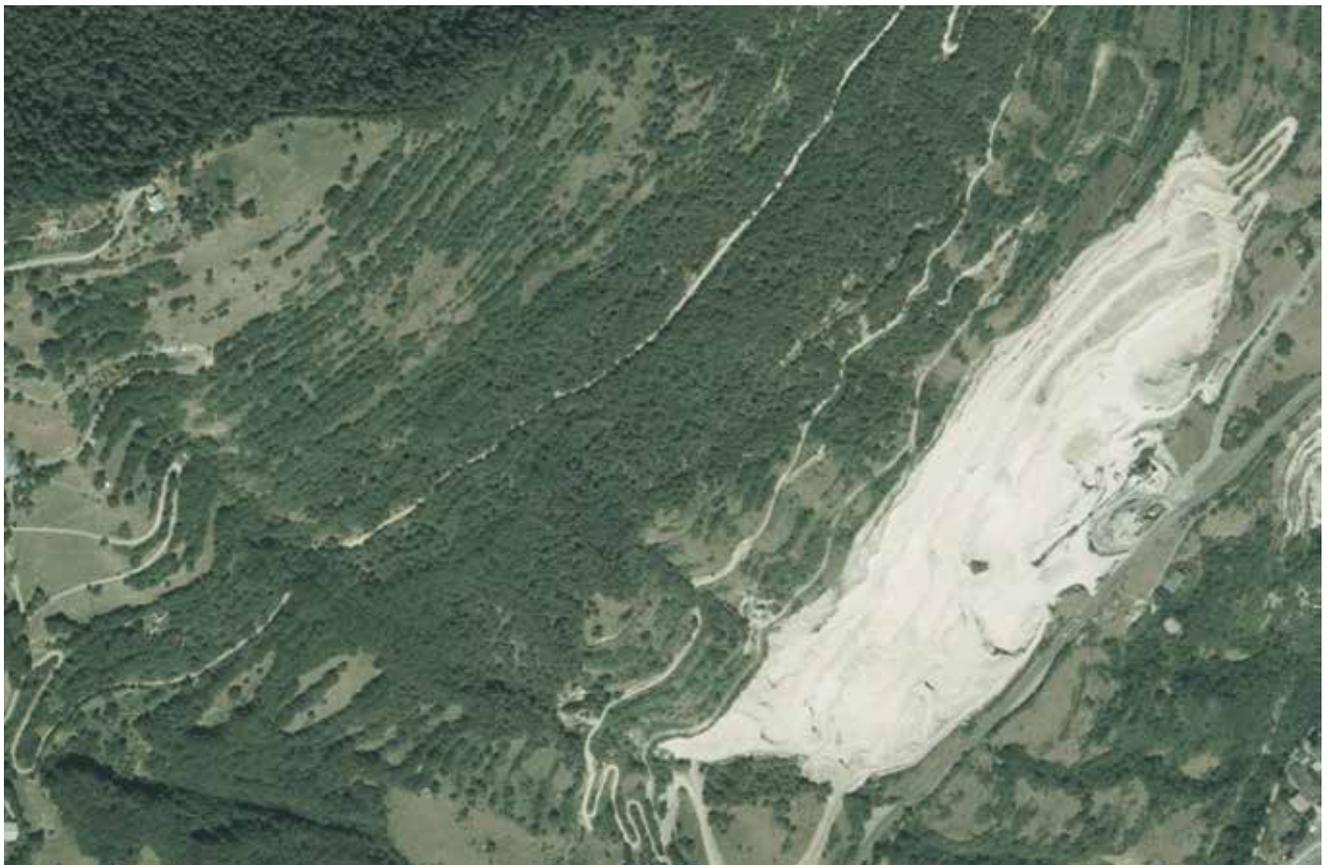
page 7/24 : ... en fin d'exploitation à réintégrer le site dans le paysage en masquant la majeure partie des fronts de taille par des stériles d'exploitation et en revégétalisant les terrains de manière à donner une vocation naturelle au site.

page 9/24 : Le déboisement, le défrichage éventuels sont réalisés par phases progressives correspondant aux besoins de l'exploitation.

page 11/24 : phase 5 et 6 : Reconstitution d'une pinède de Pin Sylvestre en partie amont de la carrière. Plantations de feuillus en partie basse.

Ces points sont toujours d'actualité dans l'arrêté préfectoral de 2014.

Nous attirons votre attention sur la reconstitution d'une pinède de Pin Sylvestre



Cette photographie de 2003 (IGN) montre bien ce qu'était la pinède (sous le chemin dit du chef lieu...) sur le foncier de Saint-Pancrace.

Le chemin dit du Chef lieu aux Côtes est aujourd'hui nommé Route de Bois Bozon. Cette route fait partie du domaine public de la Commune.

Les deux éboulements de nov. 2013 et janv. 2014 vont modifier les phases d'exploitation et de remise en état.
Nous passons donc directement à la CLIS de 2014.

b) CLIS de 2014 (novembre)

"Il faut être en situation de concilier les problématiques d'environnement et la production de l'activité de la carrière" (introduction de M. le Sous-Préfet).

Nous le comprenons.

Ce que nous ne comprenons pas ce sont les incohérences entre les phases définies lors des réunions de CLIS, avec schéma prévisionnel dans le temps et la réalité sur le terrain.

Les explications données le 30 août 2016 ne sont pas satisfaisantes. Il nous est dit que la remise en état du site se referme tout doucement sur la carrière. Selon le point de vue photographique, ci-dessous depuis la Combe ou page 1 depuis Albiez, force est de constater que la remise en état reste très timide, contrairement au décapage.

CLIS 2014 page 5/6 : Le fait d'exploiter sur un plan incliné, du haut vers le bas, va permettre un réaménagement beaucoup plus rapide..... Globalement, on ne va pas beaucoup modifier la revégétalisation par rapport à ce qui était prévu dans l'arrêté 2012. Elle va débuter dès mars 2015 mais un **réaménagement final ne peut-être envisagé qu'après 2027**.



Photo prise en août 2016.

Difficile de constater une revégétalisation.

page 16 du document "**Remise en état 2014-2015 Placo**", il est mentionné :

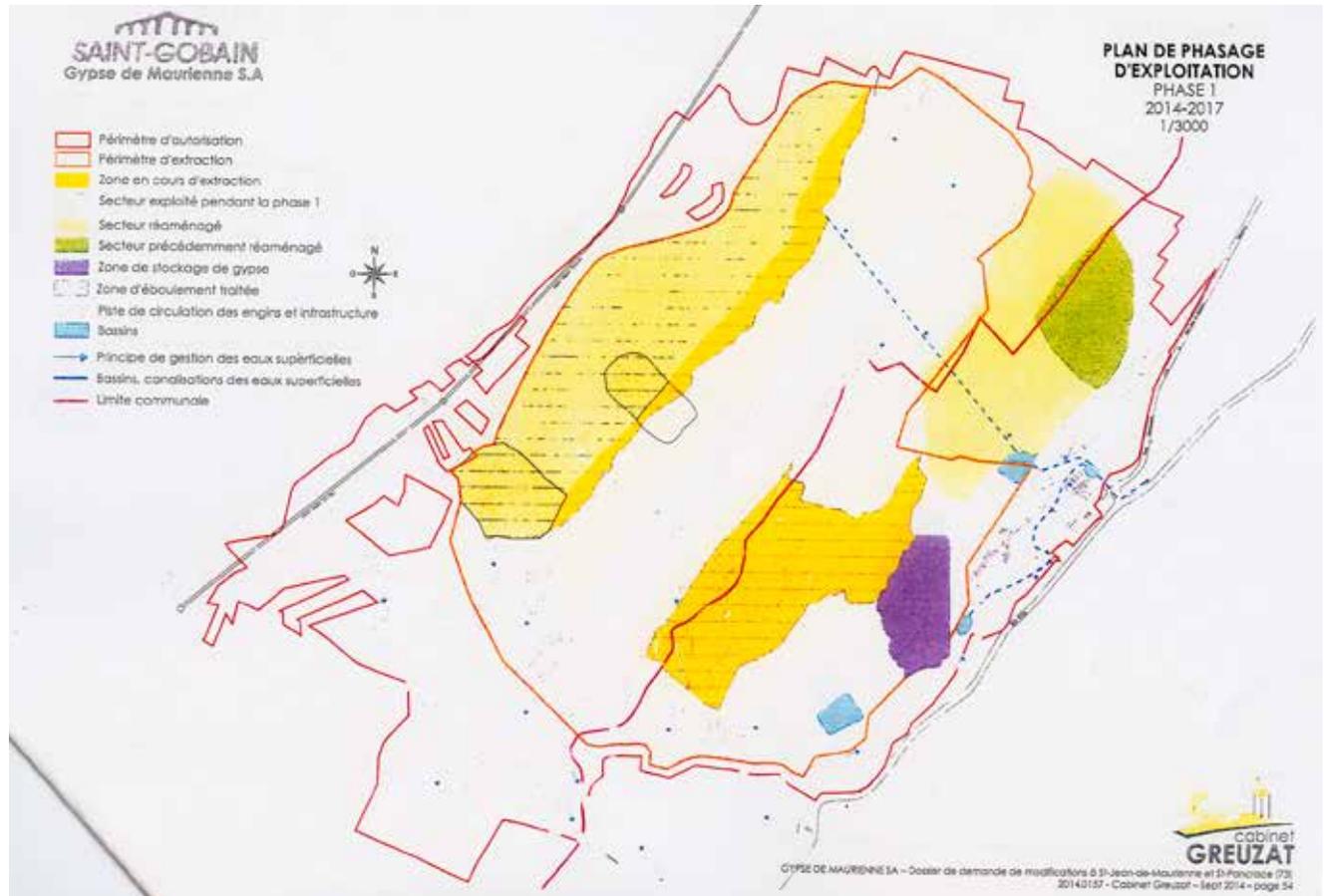
5 000 m² plan incliné : engazonnement + pins sylvestres, érables et hêtres communs

10 000 m² zone sud : engazonnement.

c) Arrêté préfectoral complémentaire du 4 décembre 2014 portant modification des conditions d'exploitation.

page 5/10 : ... Suite à l'apport des matériaux de découverte de la partie haute, une surface d'environ 3 ha supplémentaire sera remise en état dans la partie basse....

Mais avec quelle terre pour la partie haute ? Lors de la visite une réponse nous a été donnée en ce qui concerne la projection (terre du site mélangée à du composte acheté et de la colle cellulosique pour le maintien). Mais pour combler les fronts de taille ? Quelle terre ? .



Arrêté 2014 :

page 6/10 : Végétalisation de la carrière conformément aux engagements pris... en janvier 2011...

- créations de haies, de bosquets et de cordons boisés
- création de prairies humides et de prairies sèches
- reconstitution d'une pinède de Pin Sylvestre en partie amont de la carrière
- plantation de feuillus en partie basse

page 8/10 : Le réaménagement est conduit au fur et à mesure de l'avancement et sera constitué d'un enherbement hydraulique et de bosquets de Pin répartis de façon éparse....

Pense t-on stopper un glissement de terrain potentiel avec de l'engazonnement (plan incliné de 38° soit 78%) ?

A-t'on pensé à la nécessité d'un bois pour le gibier ?

Lors de la visite de la carrière, à notre demande de consultation du registre consignait les moyens mis en œuvre pour la revégétalisation, il nous a été répondu qu'il n'en existait pas ! Comment permettre à la CLIS, à l'association "Vivre et Agir en Maurienne", au Collectif "Ensemble pour préserver le versant des Côtes" d'avoir un suivi ?

5°) En 2015

CLIS de 2015

page 2 : La projection de terre comporte des graines de pins, d'érable et de hêtres qui en poussant assureront une meilleure stabilité du versant.

Nous savons que si une graine de pin prend, il lui faudra 3 ans pour atteindre une hauteur de 30 cm. Ces arbres vont-ils stabiliser le versant ?

page 3 : au dessus de Pierre Pin il est dit l'importance de déboiser pour éviter l'envahissement de la végétation et de ce fait le déboisement sur cette partie protégerait le Thésion à feuilles de lin.

Mais comment expliquer qu'avant le décapage de la carrière il y avait bien un boisement sur les crêtes ? Pourquoi ne pas reboiser juste un peu sur les crêtes ? Comme on peut le voir sur cette photographie de 1990 (ci-dessous).



Photographie 1990 IGN

Faut-il là encore rappeler que **dans toute exploitation la remise en état se fait au fur et à mesure**. Durant toutes ces années, force est de constater que la découverte des terrains a été plus effective que la remise en état.

Aujourd'hui, seule la partie basse (mentionnée page 1) nous montre une remise en état. Ailleurs le développement de la végétation n'est pas suffisamment engagé pour porter une appréciation.

L'exploitant nous ayant annoncé lors de notre visite du 30 août que dans sa mission de remise en état, il a seulement des **obligations de moyens et non de résultats**, nous restons très inquiets sur le futur de notre paysage.

Où peut-on consulter ce texte ?

détail, photo ci-dessous.



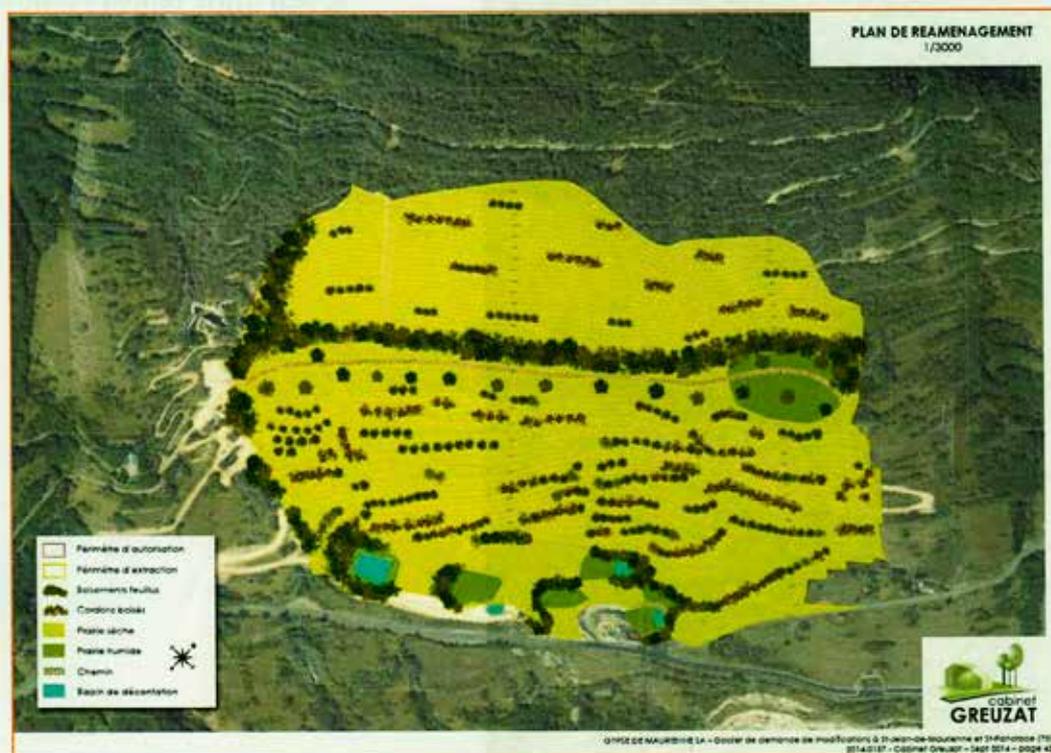
photo prise le 14 août 2016

Va t-on continuer à déplorer ce décapage monumental ?
Quelle végétalisation pérenne sur ces zones maintenant ravинées ?



Suivi environnemental – remise en état finale

Le réaménagement sera conduit au fur et à mesure de l'avancement et sera constitué d'un enherbement hydraulique et de plantation de bosquets de Pin répartis de façon éparse. Afin de faciliter la reprise de la végétation, de limiter les effets de ravinements dû aux eaux pluviales, et de favoriser la création de milieux diversifiés, des évolutions du modelé seront créées.



CLIS de 2015

Nous pouvons observer sur le croquis présenté ci-dessus :

Pour la partie haute, foncier de Saint-Panrace, la proposition privilégie des prairies sèches. Auparavant sur cette partie, il s'agissait d'un bois appelé Bois Bozon, indiqué depuis toujours sur la carte IGN. Les pâturages en lignes (prairies sèches), ici les anciens disent "les broues", se situent sous les Colonnes.

Toujours en nous référant au suivi environnemental présenté à la réunion de CLIS de 2015, nous voyons au-dessus du chemin de Pierre-Pin une simple ligne de boisement. Le Bois Bozon a complètement disparu.

En quoi cette proposition répond t-elle au réaménagement final du site qui doit impliquer la réintégration de la carrière dans le paysage ?

Par ailleurs depuis les deux éboulements, nous nous interrogeons sur la qualité de la sécurité dans le futur? Nous sommes également sur une zone sismique.

La nature a mis des milliers d'années à constituer une terre végétale sur cette roche, pensez-vous franchement que les seules projections de terre et de graines vont maintenir et rétablir le paysage ?

Une étude sur le développement racinaire a-t'il été prévu ?

6°) Conclusion en 2016

Situation de la remise en état du site depuis 2005 :

D'une réunion de CLIS à l'autre, nous avons pu constater que les documents visuels soumis à l'assistance par le Carrier sont très souvent obsolètes permettant de présenter une trace d'exploitation toujours inférieure à la réalité.

Nous avons bien compris que la nouvelle méthode d'exploitation ne permet pas de faire du défrichage coordonné à l'avancement de l'extraction.

Cependant, nous ne pouvons pas accepter une telle dévastation de notre paysage. Nous demandons une remise en état du site, en adéquation avec les engagements pris lors de l'autorisation d'exploitation.

La visite de la carrière a été fort utile et nous souhaitons pouvoir chaque année constater l'avancée de la remise en état.

Cette remise en état devrait pouvoir se faire selon un calendrier précis avec la possibilité pour l'association "Vivre et Agir en Maurienne" et le collectif "Ensemble pour préserver le versant des Côtes" de consulter un cahier des charges.

Dans l'arrêté préfectoral de 2014, il est bien indiqué pour la période de 2012-2017 :

"Pour la partie haute, la remise en état se fera au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation et concerne une superficie d'environ 4,3 h."

Plan incliné de 38° soit 78%, qui se promène sur une telle pente voire un tobogan ?

Les photos prises en août 2016 (page 11) et la vue aérienne 2015 (ci-dessous) attestent d'un grand désert de pierres !



Photographie Géoportail de 2015.

Avez-vous un seul exemple de remise en état en montagne réalisé par vos soins ?

Elisa Fuksa-Anselme et Gabriel Coste